

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE**Samedi 04 et dimanche 05 mars**

National 3
Régional 1-2-3
Départemental 1 à 5
Féminines R1-R2
Féminines D1-D2-D3
U14 à U19 R1-R2
U15 et U17/U18 D1-D2
U13 D1-D2-D3
Critérium U13 Régional
Plateaux U6 à U11
Féminines U11 à U18

Lundi 06 mars

Comité de Direction

Mardi 07 mars

Commission Départementale de l'Arbitrage

Mercredi 08 mars

Commission Sportive Litiges et Contentieux
Détection U14 Filles à Avanton

Jedi 09 mars

Commission de Discipline
Commission des Jeunes
Commission Féminine et Féminisation

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Action Caritati'foot.....	p. 3
Avis aux clubs.....	p. 5
Avis aux arbitres.....	p. 10
Avis aux éducateurs.....	p. 11
PV Commission Sportive.....	p. 12
PV Commission Jeunes.....	p. 20
Informations diverses.....	p. 24

PARTENAIRE DE LA SEMAINE

Colin Reseaux Vienne
C-R-V
86100 ANTRAN
PORT 06.07.12.19.77- TEL / FAX 05.49.19.77.90

DISPOSITIF CARTON VERT

PLUS D'INFOS EN PAGES 5 ET 6

APPELS A PROJETS : « BUTS POUR ELLES »

LE FONDACTION DU FOOTBALL ET FDJ LANCENT UNE NOUVELLE
EDITION DE L'APPEL A PROJETS : « BUTS POUR ELLES »

INFORMATIONS ET INSCRIPTION PAGE 9

**STAGE DÉTECTION U13
GARCONS**

INFORMATIONS ET JOUEURS
CONVOQUÉS PAGE 24

**STAGE DÉTECTION U14
FILLES**

INFORMATIONS ET
JOUEUSES CONVOQUÉES
PAGES 25 à 27



PARTENAIRE

C R V, société à responsabilité limitée, immatriculée sous le SIREN 513764522, est en activité depuis 13 ans. Installée à ANTRAN (86100), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la construction de réseaux électriques et de télécommunications. Son effectif est compris entre 3 et 5 salariés.

Colin Reseaux Vienne

C-R-V

86100 ANTRAN

PORT 06.07.12.19.77- TEL / FAX 05.49.19.77.90



ACTION CARITATI'FOOT



GRANDE TOMBOLA SOLIDAIRE

AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION CARITATIVE



A GAGNER

VOITURE ESSENCE, VÉLO ET TROTTINETTE
ÉLECTRIQUES, SÉJOURS ET BIEN D'AUTRES



RÉTROCESSION DE 25% POUR LES CLUBS !



TOMBOLA SOLIDAIRE

IL N'EST PAS TROP TARD POUR COMMANDER VOS TICKETS !

L'ACTION CARITATI'FOOT MENÉE PAR LE DISTRICT A BESOIN DE VOUS !

A cette occasion, une grande tombola solidaire au profit d'une association caritative est organisée. Grâce à vous, de nombreuses personnes et familles vont pouvoir être aidées.

Pour participer à cette bonne action, il vous suffit de commander des tickets de tombola auprès du District de la Vienne (2€ le ticket). Plus il y aura de ventes, plus le don à l'association sera important et plus l'aide sera forte !

En contrepartie de votre engagement, une rétrocession de 25% vous sera attribuée. Par exemple, pour la vente de 500 tickets (1000€) vous percevrez 250€. Lors de la remise des tickets nous vous demanderons un chèque de caution de la valeur totale des tickets commandés, qui ne sera pas encaissé (1/3 fin mars, 1/3 fin avril, 1/3 fin mai).

Les tickets sont double chance « une chance au grattage, une chance au tirage ». Le tirage au sort aura lieu le jour de l'évènement le 24 juin, où une voiture essence, un vélo et une trottinette électriques, des séjours et bien d'autres lots seront à gagner.

Nous comptons déjà plus de 15 000 tickets commandés, n'attendez plus et contactez-nous !

Pour commander des tickets ou pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous joindre par téléphone au 05 49 61 17 35 ou par mail :

- caritatifoot86@gmail.com
- district@foot86.fff.fr





AVIS AUX CLUBS

DISPOSITIF CARTON VERT

Dans la continuité du Programme Educatif Fédéral, initié par la FFF et porté par de très nombreux clubs, la Commission Jeunes souhaite se rallier à l'opération « **Carton Vert** » mis en place par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et la déployer dans cette deuxième partie de saison sur l'ensemble des Championnats U17/U18 et U15 à 11 et à 8 (dispositif expérimenté sur toutes les ligues de France).

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS »** :

PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

Mise en place :

Le club accueillant est chargé de la mise en place du dispositif.

2 observateurs neutres sont désignés pour identifier les joueurs/joueuses auteurs de bons gestes au cours de la rencontre. Un éducateur, un dirigeant ou un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs/joueuses de l'équipe B, et inversement. Il n'est pas nécessaire d'identifier ces observateurs sur la feuille de match.

A l'issue du match sont désignés le ou les joueurs à récompenser.

Le motif de la désignation est annoncé soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres) en s'appuyant sur les 5 valeurs « PRETS ».

L'information est alors notifiée sur la FMI de la même manière que pour l'attribution des cartons jaunes ou rouges :

- Un carton (vert) à cocher
- Un joueur à identifier
- Une valeur à associer

L'attribution est d'au maximum 3 cartons verts par match. (2 par les observateurs, 1 par l'arbitre)

L'attribution d'un carton vert n'est pas obligatoire, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.

Suivi :

Le suivi se fera directement via la Feuille de Match Informatisée (**FMI**), qui permettra l'enregistrement des joueuses/joueurs ayant eu une bonne attitude/un bon geste/un bon comportement lors des rencontres.

Vous pouvez venir retirer les « cartons vert » à l'accueil du District pendant les horaires d'ouverture. Ils sont à remplir au dos et à remettre aux joueurs ayant fait preuve d'une bonne attitude.



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

- Privilégier le beau geste ou le beau jeu
- Vivre avec enthousiasme et générosité son match
- Partager des émotions sans exubérance avec ses partenaires

R

RESPECT

- Contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe
- Reconnaître les belles actions de l'adversaire
- Porter les consignes de l'éducateur ou de l'arbitre

Ê

ENGAGEMENT

- Avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi
- Être un capitaine exemplaire
- Continuer à jouer tout le match, même largement mené

T

TOLÉRANCE

- Minimiser l'erreur d'un partenaire
- Accepter d'être remplacé
- Favoriser l'acceptation de l'erreur arbitrale

S

SOLIDARITÉ

- Réconforter un coéquipier en difficulté,
- Rester unis dans la défaite,
- Se comporter en remplaçant exemplaire



DEMANDE DE TROPHÉE DU DISTRICT

DEMANDE DE TROPHEE du DISTRICT 2022/2023
(joueur(euse)s et / ou dirigeant(e)s méritant(e)s)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée « joueur (se) » et une demande de trophée « dirigeant(e) » par club

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de licence : Club actuel :

Catégorie : joueur (se) dirigeant(e)

Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football en qualité de bénévole (en précisant les années) :

.....

Motivation de la demande :

.....

Fait à : le :

Signature : Cachet du club :

Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.

Document à retourner au District de la Vienne de Football avant le vendredi 28 avril 2023

La remise des trophées est effectuée lors de la soirée de remise des récompenses (date et lieu à définir)



CALENDRIER GÉNÉRAL

TÉLÉCHARGEZ LE CALENDRIER GÉNÉRAL

Tous les calendriers (Général District et Ligue Seniors – Féminines – Jeunes) sont disponibles et à jour sur notre site internet dans les documents généraux.

CORRESPONDANCES PAR COURRIEL

Rappel aux clubs :

Toutes les correspondances par courriel doivent parvenir au District par l'intermédiaire de la messagerie Zimbra, seule messagerie officielle.

GROUPES DE TRAVAIL

Comme annoncé à la dernière Assemblée Générale, le District de la Vienne met en place deux groupes de travail portant sur :

- 1/ la proposition de définir des champions pour chaque division départementale.
- 2/ le fonctionnement des feuilles de recettes des différentes Coupes départementales.

Les clubs souhaitant participer à l'un de ces deux groupes de travail doivent le signifier au District par la messagerie Zimbra pour le vendredi 10 mars 2023, dernier délai.

Une attention particulière sera portée sur la représentation géographique et le niveau des clubs composant les groupes de travail.

FORMATION PSC1

La saison dernière, plusieurs formations PSC1 ont eu lieu auprès des clubs de la Vienne. Cette année nous souhaitons renouveler l'opération.

Afin de pouvoir organiser des sessions cette saison, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer par la messagerie Zimbra si vous êtes intéressé par cette formation. Celles-ci seront planifiées s'il y a suffisamment de demandes.

FORMATION DES DIRIGEANTS

Le District propose deux formations des dirigeants :

- samedi 25 mars => Mobiliser et animer une équipe au service d'un projet
- Date à définir => Construire et promouvoir un projet

Ces formations auront lieu de 8h30 à 12h30 dans les locaux du District de la Vienne.

Elles représentent des critères incontournables pour l'attribution du label seniors.

Pour être comptabilisé, un dirigeant doit suivre deux modules. Il est conseillé d'avoir suivi le premier module pour s'inscrire au deuxième.

Inscriptions disponibles sur le site : <https://www.malfna.fr/formations-de-dirigeants/>

PROGRAMME EDUCATIF FÉDÉRAL

Dans le cadre du Programme Educatif Fédéral, le District souhaite connaître les clubs organisant des stages lors des vacances de Pâques.

Pour les clubs concernés, le District a besoin de connaître :

- Le Responsable du stage
- Les dates du stage
- Les catégories présentes au sein du stage

Afin de recenser les différents stages organisés, merci de nous envoyer les différentes informations demandées par mail : district@foot86.fff.fr

DOSSIER SUBVENTION ANS

Pour faire suite au webinaire et à l'ouverture prochaine de la campagne de subvention ANS, le District de la Vienne propose un accompagnement aux clubs désireux de déposer un dossier. Afin de pouvoir en bénéficier, n'hésitez pas à nous faire savoir, par la messagerie Zimbra votre volonté d'être accompagné dans vos démarches.



CONFÉRENCE SPORT ET DÉCROISSANCE



Seront présents lors de cette conférence :

- PENEL Yohan, Président de la Fédération Française de Badminton
- GUYOT Sarah, kayakiste professionnelle
- BESSON Maël, expert en transition écologique du sport, ancien responsable et porte-parole sport du WWF France, ancien chef durabilité du ministère des sports.

Pour vous inscrire :

<https://docs.google.com/.../1FAIpQLSeM.../viewform>

FONDACTION DU FOOTBALL : « BUTS POUR ELLES »

Le Fondation du Football et FDJ lancent une nouvelle édition de l'appel à projets : « Buts pour Elles ».

Pour chaque but marqué lors des 13 dernières journées de championnat par les 2 clubs partenaires de la FDJ, l'Olympique de Marseille et le Paris Saint-Germain, 500 euros seront reversés pour financer les actions portées par les clubs de football en matière de féminisation.

Huit associations seront récompensées sur l'ensemble du territoire national. Les initiatives retenues porteront sur l'accès au football pour toutes, la féminisation de l'encadrement et de la gouvernance et la performance. Si, parmi les actions citoyennes que vous développez au club, vous avez une action ou un projet programmé en 2023 ayant pour thématique la féminisation, n'hésitez pas à concourir à cette nouvelle édition de « Buts Pour Elles ». Le dossier est simple et rapide à compléter.

Le dossier de candidature est accessible sur le lien suivant :

<https://fondationdufootball.wiin.io/fr/applications/buts-pour-elles-2023>

Attention les projets peuvent être déposés **jusqu'au 31 mars 2023.**

Un comité de sélection composé des deux clubs partenaires, du Fondation du Football et de représentants de FDJ, annoncera le 23 mai prochain les huit projets lauréats qui se partageront la dotation totale obtenue grâce aux buts marqués par l'OM et le PSG.





AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

INFORMATIONS DIVERSES

Evalbox

Tous les arbitres recevront mensuellement un questionnaire EVALBOX entre 15 et 20 questions. Un examen EVALBOX a été envoyé, au mois de décembre, à l'ensemble des arbitres. Cette note compte à 30 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison et un deuxième examen sera envoyé au mois de Avril/Mai 2023. Cette note comptera à 70 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison.

Pour information générale, toute note inférieure à 10 ne permettra pas une promotion. Pour un arbitre D1, D2, D3, AAD1, toute note inférieure à 10 entrainera automatiquement une descente dans la catégorie inférieure.

Ecole d'arbitrage

La prochaine école d'arbitrage aura lieu le vendredi 17 mars – début à 19h30.

Thèmes : Loi 12 et reprise du jeu



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATIONS ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Saison 2022 - 2023

FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Formation continue BEF/BMF	Poitiers (District)	02 et 04/05/2023 06/05/2023	18h00 – 22h00 8h30 – 17h30

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2	Poitiers (District)	26/04/2023	8h30 – 17h30
CFF3	Jaunay-Clan	27/04/2023	18h00 – 22h00



Les inscriptions se font dorénavant 100% en ligne à partir de mi-juillet.



Anthony ALLOUIS
aallouis@lfna.fff.fr
06 44 28 33 94



François JOSSE
fjossee@foot86.fff.fr
06 31 33 94 48



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2f@lfna.fff.fr



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 1^{er} mars 2023 Procès-verbal n° 25

Présidente : Mme Maryse MOREAU.
Présents : MM. Didier DANIEL, Eric MAIOROFF, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE
Excusé : M. Gérard MOUSSAC.

Approbation du PV n° 24 sans modification

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		13	29/01/23	24899428	Château Larcher (1) Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	16/04/23
D2	A	13	29/01/23	24899558	Thuré Besse (1) Loudun (1)		09/04/23
D2	B	13	29/01/23	24902971	Leignes sur Fontaine (1) Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	B	14	26/02/23	24900227	La Pallu (1) Biard (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D4	B	14	26/02/23	24900727	Beaumont St Cyr (4) Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	16/04/23 à 13h15
D5	A	14	26/02/23	24901251	St Christophe (2) Loudun (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	A	14	26/02/23	24901252	Moncontour (2) Monts sur Guesnes (1)		16/04/23
D5	B	14	26/02/23	24901383	Miebeau (2) Châtelleraut Portugais (3)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	D	14	26/02/23	24901648	Colombiers (2) Montamisé (3)	Arrêté municipal	19/03/23

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D2		11	26/02/23	24948350	Le Tallud (1) Ste Eanne (1)	Occupation des terrains	09/04/23

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS							
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le	
Coupe du Poitou	2	12/03/23	25754573	Migné Auxances (1) Montmorillon (2)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23	
	2	12/03/23	25754577	Moncoutant (1) Dissay (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23	
	2	12/03/23	25754578	Jaunay Marigny (1) Valdivienne (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23	

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Châtelleraut – Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut (courriel du 17/01/23 à 11h44 : pas de match sur le stade du Verger le 18/03/23)

Jaunay Marigny (courriel du 12/01/23 à 18h39 : pas de match sur le stade du complexe du bourg du 17 au 20/03/23)

Mirebeau (courriel du 27/01/23 à 12h39 : arrêté de prolongation de fermeture du terrain annexe jusqu'à la fin de la saison)

Naintré (courriel de Châtelleraut – Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut du 30/12/22 à 09h23 : pas de match sur le terrain d'honneur le 12/03/23)



JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Ingrandes	Poitiers Portugais
Beaumont St Cyr	Jaunay Marigny	Sammarçolles
Bouresse	Latillé	Smarves Iteuil
Buxerolles	Lavoux – Liniers	Sommeries St Romain
Cenon / Vouneuil	Ligugé	St Benoît
Champigny Le Rochereau	Lusignan	St Julien l'Ars
Chasseneuil St Georges	Migné Auxances	St Maurice Gençay
Chatain	Moncontour	Thuré Besse
Château Larcher	Montmorillon	Usson l'Isle
Châtelleraut Portugais	Naintré	Valdivienne
Chauvigny	Neuville	Valence en Poitou – Couhé
Cissé	Nieuil l'Espoir	Valence en Poitou OC
Civaux	Nord Vienne	Vallée du Salleron
Coussay	Ozon	Vicq sur Gartempe
Croutelle	Poitiers 3 cités	Villeneuve Chauvigny
Espoir	Poitiers Asac	Vivonne
Fontaine le Comte	Poitiers Beaulieu ES	Vouneuil Béruges
GJ Avenir 86	Poitiers Cep	Vouneuil sur Vienne
		Vouzailles

Poitiers Gibauderie : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.

DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 24899419 : Migné Auxances (2) – Oyré Dangé (1) du 22/01/23 remis le 19/02/23

Feuille de match informatisée ou papier non reçue, à ce jour.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Sébastien BEAUFILS (26/02/23 à 19h49) donnant le score de la rencontre, les remplacements et les sanctions.

Courriel du club de Oyré Dangé (27/02/23 à 21h45) donnant la composition de son équipe et les renseignements complémentaires demandés.

Reçu feuille de match papier avec la composition de Migné Auxances.

Feuille complétée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24899430 : Poitiers 3 cités (1) – Oyré Dangé (1) du 26/02/23

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Maxime HEBRAS (26/02/23 à 18h53) signalant l'absence de l'équipe visiteuse lors de la signature en fin de match.



Match n° 24899432 : Migné Auxances (2) – Beaumont St Cyr (2) du 26/02/23

Courriel de confirmation de réserve du club de Migné Auxances (27/02/23 à 09h17)

1) Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Beaumont St Cyr pour le motif suivant : des joueurs du club de Beaumont St Cyr sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

2) Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Beaumont St Cyr pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Beaumont St Cyr (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La commission prend connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Beaumont St Cyr (1) ne jouait pas de rencontre le même jour ou le lendemain.

1) Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de l'équipe de Beaumont St Cyr (1) évoluant en Régional 2 poule A (dernier match, en championnat : Angoulême Leroy (1) - Beaumont St Cyr (1) du 19/02/23) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de Beaumont St Cyr (2) n'est pas en infraction avec les dispositions des articles 26.C.2 des RG de la LFN-A, 167.2 des RG de la FFF.

2) Considérant que la réserve écrite n'est applicable que dans les 5 dernières journées de championnat. Considérant que le championnat n'est actuellement pas entré dans les 5 dernières journées (normalement à partir de la journée 18 prévue le 01 ou 02/04/23)

Considérant, pour information, que depuis l'AG de Poitiers du 10/06/22 le nombre de matchs de participation en équipe(s) supérieure(s) a été porté à 10 (Coupes et championnat) aussi bien pour le championnat que pour les coupes et challenges.

Considérant que cette réserve ne peut être étudiée compte tenu de l'avancée du championnat.

Par ces motifs, dit les **réserves non fondées** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club de Migné Auxances.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 24899555 : Avanton (1) – L'Envigne (1) en poule A du 22/01/23 remis le 19/02/23

Courriels du club d'Avanton (22/02/23 à 09h13) signalant un problème de tablette, (23/02/23 à 11h14) fournissant la composition de son équipe et (27/02/23 à 10h11) donnant le nom du capitaine.

Courriel du club de l'Envigne (27/02/23 à 12h28) fournissant la composition de son équipe.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Tanguy FLOZE (27/02/23 à 10h24) donnant le score et les faits de jeu.

Envoi tardif de la FMI (26/02/23 à 12h57)

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 24900227 : La Pallu (1) – Biard (2) en poule B du 26/02/23

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de Chabournay et St Martin La Pallu, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23 à 15h.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 24900579 : Thuré Besse (2) – Cissé (1) en poule A du 22/01/23 remis le 19/02/23

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Nicolas LAVAUD (20/02/23 à 18h19) donnant le score et les faits de jeu de la rencontre.

Courrier du club de Thuré Besse (reçu le 20/02/23) envoyant une feuille de match complétée avec les informations pour son équipe et le rapport FMI.

Courriel du club de Cissé (23/02/23 à 09h32) fournissant les informations demandées.

Feuille de match complétée par la Commission.

Dossier classé.



Match n° 24900593 : Coussay (1) – ASM (1) en poule A du 26/02/23

Envoi tardif de la FMI (28/02/23 à 20h51)

Match n° 24900727 : Beaumont St Cyr (4) – Coussay les Bois (1) en poule B du 26/02/23

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains (Brémaud 1 et 2) de Beaumont St Cyr, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23 à 13h15.

Match n° 24900850 : Sèvres Anxaumont (2) – Leignes sur Fontaine (2) en poule C du 29/01/23

La Commission enregistre la décision de la Commission d'Appel (PV n° 9 du 15/02/23) qui confirme la décision prise en première instance (PV n° 22 du 01/02/23).

Match n° 24900988 : Vendelogne (1) – Migné Auxances (3) en poule D du 26/02/23

Courriel du club de Vendelogne (25/02/23 à 21h51) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Vendelogne (1) (sans déplacement de Migné Auxances (3))

Amende de 43€ au club de Vendelogne.

Match n° 24900991 : Latillé (1) – Boivre (2) en poule D du 26/02/23

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jacques AUGIS (27/02/23 à 08h51) signalant un problème de tablette et l'établissement d'une feuille de match papier.

La Commission prend note du score de la rencontre et de l'entrée en jeu de tous les remplaçants.

Courriel du club de Latillé (27/02/23 à 09h42) signalant un dysfonctionnement de la tablette et l'envoi de la feuille de match papier.

Feuille de match papier reçue.

Match n° 24906215 : St Saviol (1) – Poitiers Portugais (1) en poule E du 29/01/23

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 23 du 15/02/23 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Portugais (1) d'un joueur (licence n° 2546360523) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Considérant que le club de Poitiers Portugais a été informé et n'a pas formulé d'observations.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline, PV n° 21 du 27/10/22, pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 23/01/23 et que l'équipe de Poitiers Portugais (1) évoluant en Départemental 4 poule E n'a effectivement joué aucun match depuis cette date.

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 7 à l'équipe de Poitiers Portugais (1) pour en donner le gain à l'équipe de St Saviol (1) avec 7 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Poitiers Portugais.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 5

Décision de l'Assemblée Générale du vendredi 25/11/22 de St Georges les Baillargeaux

Le nombre de forfaits autorisés pour la saison 2022/2023 est porté à 5.

Match n° 24901251 : St Christophe (2) – Loudun (2) en poule A du 26/02/23

Courriel de la Mairie de St Christophe (24/02/23 à 11h17)

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain St Christophe, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23 à 15h.

**Match n° 24901252 : Moncontour (2) – Monts sur Guesnes (1) en poule A du 26/02/23**

Courriel personnel du Président du club de Monts sur Guesnes (24/02/23 à 18h53) signalant 4 cas de Covid.

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Monts sur Guesnes, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

Match n° 24901253 : Les 3 Moutiers (1) – Orches (1) en poule A du 25/02/23

Courriel personnel du Président du club d'Orches (24/02/23 à 16h57) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe d'Orches (1) sans déplacement)

Amende de 33€ au club d'Orches.

Match n° 24901370 : Mirebeau (2) – Ingrandes (3) en poule B du 22/01/23 remis le 19/02/23

Courriels du club de Mirebeau (19/02/23 à 21h30) signalant un problème au moment de l'envoi de la FMI et (20/02/23 à 21h23) donnant les informations demandées.

La Commission demande au club d'Ingrandes à recevoir avant le mercredi 08 mars 2023 sous peine d'amende et de match perdu par pénalité

- Le score de la rencontre.
- La composition de son équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.
- Les éventuelles blessures.
- Le nom de son arbitre assistant

Dossier en instance.

Match n° 24901383 : Mirebeau (2) – Châtelleraut Portugais (3) en poule B du 26/02/23

Courriel du club de Mirebeau (24/02/23 à 15h38)

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Mirebeau, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23 à 15h.

Match n° 24901637 : Cissé (2) – Montamisé (3) en poule D du 22/01/23 remis le 19/02/23

Feuille de match informatisée ou papier non reçue, à ce jour.

Courriel du club de Cissé (22/02/23 à 22h08) fournissant la composition de son équipe.

La Commission demande au club de Montamisé à recevoir avant le mercredi 08 mars 2023 sous peine d'amende et de match perdu par pénalité.

- Le score de la rencontre.
- La composition de son (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom de l'arbitre assistant et du délégué.
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 24901646 : Poitiers Asac (2) – Bonneuil Matours (2) en poule D du 26/02/23

Courriel du club de Bonneuil Matours (26/02/23 à 10h46) signalant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de l'équipe de Bonneuil Matours (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Bonneuil Matours

Match n° 24901647 : Vouzailles (1) – Ouzilly / Coussay (2) en poule D du 26/02/23

Courriel du club de Coussay (25/02/23 à 19h12) signalant le forfait de son équipe.

5^{ème} forfait de l'équipe d'Ouzilly / Coussay (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club d'Ouzilly.

Remarque : s'agissant du 5^{ème} forfait, l'équipe d'Ouzilly / Coussay (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier

**Match n° 24901648 : Colombiers (2) – Montamisé (3) en poule D du 26/02/23**

Courriel du club de Colombiers (24/02/23 à 15h26)

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Colombiers, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 19/03/23 à 15h.

Match n° 24901650 : Cissé (2) – Dissay (2) en poule D du 26/02/23

Courriel du club de Cissé (27/02/23 à 08h19) signalant un dysfonctionnement de la tablette et envoyant la copie de la feuille de match papier.

Original de la feuille de match reçu.

Match n° 24901781 : St Benoît (3) – Nouaillé (4) en poule E du 26/02/23

Courriel du club de St Benoît (27/02/23 à 09h32) informant d'un problème pour l'envoi de la FMI.

FMI reçue le 27/02/23 à 10h37.

Match n° 24901913 : Lhommaizé / Civaux / Verrières (2) – Villeneuve (1) en poule F du 26/02/23

Courriel du club de Lhommaizé (25/02/23 à 18h08) signalant le forfait de son équipe.

4^{ème} forfait de l'équipe de Lhommaizé / Civaux / Verrières (2) (sans déplacement de Villeneuve (1))

Amende de 33€ au club de Lhommaizé.

Match n° 24902111 : Les Roches La Villedieu (1) – Bouresse / Queaux Moussac (2) en poule G du 26/02/23

Courriel du club de Bouresse (25/02/23 à 14h24) signalant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de l'équipe de Bouresse / Queaux Moussac (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Bouresse.

Match n° 24902112 : Aslonnes (1) – ACG Foot Sud 86 / Savigné (3) en poule G du 26/02/23

Courriel du club d'ACG Foot Sud 86 (26/02/23 à 09h58) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 / Savigné (3) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club d'ACG Foot Sud 86.

Match n° 24910611 : Boivre (3) – Blanzay (2) en poule G du 26/02/23

Courriel du club de Blanzay (25/02/23 à 22h04) signalant le forfait de son équipe.

4^{ème} forfait de l'équipe de Blanzay (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Blanzay.

U17 / U18**Match n° 25559381 : Vicq sur Gartempe / St Savin St Germain (1) – Ozon (1) en Départemental 2 poule C du 25/02/23**

Courriel du club de Vicq sur Gartempe (28/02/23 à 16h07)

S'agissant d'un joueur suspendu, la Commission ne peut pas rectifier la FMI, celle-ci aurait du être modifiée au moment de l'appel des joueurs et/ou de la signature d'avant match qui vaut validation.

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe en entente de Vicq sur Gartempe / St Savin St Germain (1) d'un joueur (licence n° 2547097152) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer les clubs de Vicq sur Gartempe et St Savin St Germain, lesquels peuvent formuler leurs observations **avant le mercredi 15 mars 2023**, terme de rigueur.

Dossier en instance



CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 25597714 : Avenir 79 / Niort Chamois / Orée de l'Autize (1) – Vrines (1) en poule A du 26/02/23

Courriel du club de Vrines (25/02/23 à 12h54) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Vrines (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Vrines.

Match n° 25597964 : Chauvigny (1) – Boutonnais FC (1) en poule B du 26/02/23

Courriel du club de Boutonnais FC (26/02/23 à 12h13) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Boutonnais FC (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Boutonnais FC.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 25605467 : Lusignan (2) – Jaunay Marigny (1) en poule E du 25/02/23

Courriel du club de Lusignan (24/02/23 à 19h03) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Lusignan (2) (sans déplacement de Jaunay Marigny (1))

Amende de 11€ au club de Lusignan.

COUPE TASSIN

Les matchs du 1^{er} tour sont à jouer avant le 19/03/23. Les rencontres peuvent être jouées en semaine.

Afin de pouvoir désigner les arbitres et qu'ils puissent se rendre disponibles, la Commission demande aux clubs, qui se sont accordés pour programmer les matchs en semaine, d'en informer le plus rapidement possible le District.

CHALLENGE U 17

Match n° 25650960 : Poitiers Asac (2) – Naintré (1) du 18/02/23

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 24 du 22/02/23 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Asac (2) d'un joueur (licence n° 9602799716) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Considérant que le club de Poitiers Asac a été informé et n'a pas formulé d'observations.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Régionale de Discipline du 15/12/22, pour deux (2) matchs de suspension à compter du 19/12/22 et que l'équipe de Poitiers Asac (2) évoluant en U17/U18 Départemental 2 poule B n'a effectivement joué qu'un (1) match depuis cette date (en Challenge U17/U18 le 28/01/23).

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Poitiers Asac (2) pour en donner le gain à l'équipe des Naintré (1) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Poitiers Asac.

Dossier transmis à la Commission des jeunes pour suite à donner.

Dossier classé.

RÉSERVES SPORTIVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 24900226 : Quinçay (1) – Beaumont St Cyr (3) en Départemental 3 poule B du 26/02/23



DIVERS

Courriel du club de St Léger de Montbrillais :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs d'Aslonnes, Cissé, Quinçay :

Pris note.

TERRAINS

La Commission prend note du rapport de la Commission des Terrains et Installations Sportives (courriel du 24/02/23 à 16h35) informant, après visite des installations, que l'arrêté municipal sur le terrain de St Christophe est confirmé.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 25€

Rencontre du 22/01/23 remis le 19/02/23

Match n° 24899555 : Avanton (1) – L'Envigne (1) en Départemental 2 poule A

le 26/02/23 à 12h57

Rencontre du 26/02/23

Match n° 24900593 : Coussay (1) – ASM (1) en Départemental 4 poule A

le 28/02/23 à 20h51

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : mercredi 08 mars 2023 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 2 mars 2022
Procès-verbal n°17

Président M. Philippe BARRITAULT
Présents Mmes Chantal PINTAULT et Sylvie TESSERAU – MM. Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY
Excusée Mme Sandrine VERMOND

Le PV n°16 est adopté avec modification suivantes :

DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL
CHALLENGE DANSAC
½ Finale du 1er avril 2023
Saison 2022 – 2023

Poule A à Bonnes
SO CHATELLERAULT 2
GJ VVM CHAUVIGNY 2
BUXEROLLES 2
POITIERS CEP 1

Poule B
ASM 2
NAINTRE 1
BIARD 1
POITIERS ASAC 2

Poule C à Beaumont
OZON 1
GJ DISSAY BEAUMONT 2
MIGNE AUXANCES 2
CISSE 1

Poule D à Fontaine le Comte
MONTMORILLON/LEIGNES 2
VALENCE EN POITOU OC 1
GJ ESPOIR SUD POITIERS 2
GJ VAL DE VONNE 2

L'équipe de Valence en Poitou Oc 1 est qualifiée à la place de Vendelogne/Vouillé/Quinçay/Latillé 1 en raison de la jonglerie (340 à 175).

L'équipe de Biard 1 est qualifiée à la place de Ligugé 1 en raison d'une inversion de score sur la feuille de match ; ce qui implique une modification des poules (GJ Espoir Sud Poitiers (2) passe de la poule B à la poule D)

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

Sur les scores, les réserves d'avant match, observations d'après match, les avertissements, les remplacements et joueurs ou joueuses blessé(e)s

En effet, nous constatons que de nombreux joueurs sont notés « n'a pas participé » sur la FMI alors que c'est rarement le cas.

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17	D2	A	2	25/02/23	25559261	Mirebeau/La Pallu (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U15	D1 Elite	/	2	25/02/23	25561861	Migné Auxances (1)	Neuille (1)	Motif Impérieux	15/04/23
U13	D1	/	2	25/02/23	25562288	Mirebeau (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D3	A	2	25/02/23	25562274	Mirebeau (2)	Châtelleraut SO (4)	Arrêté municipal	01/04/23



DATES A RETENIR

- Les rencontres de la journée 1 de la 2^{ème} phase prévues initialement le 21 janvier 2023 sont reportées au* :
 - o 18 mars 2023 pour les poules à 8 :
 - U17/U18 D2
 - U15 D2 poules A et B
 - U13 D3
 - o 8 avril 2023 pour les poules à 10 :
 - U17/U18 D1,
 - U15 D1 Elite,
 - U15 D1,
 - U15 D2 poule C,
 - U13 D1
 - U13 D2

* Ces rencontres peuvent être jouées avant cette date si les équipes se mettent d'accord par écrit et en informent le District.

- Samedi 18 mars à Civaux : Finale Départementale Fétis Lahitte (U11)
-
- Samedi 1^{er} avril 2023 à Vivonne : Finale Festival Foot U13 Pitch
- Samedi 3 juin 2023 à Civaux :
 - Finale Challenge Dansac U13,
 - Finale Challenge U15
 - Finale Challenge U17/U18
- Samedi 17 juin 2023 à Nieuil l'Espoir : Journée nationale des débutants (JND)

U17/U18

Forfait

Match n° 25559322 : Château Larcher /St Maurice Gençay/Sommières/Champagné (1) – Poitiers ASAC (2) en poule B du 25/02/23

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers ASAC (1) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de Poitiers ASAC

Dossier classé

CHALLENGE U17

Match n° 25650960 : Poitiers Asac (2) – Naintré (1) du 18/02/23

Évocation

La commission enregistre la décision de la commission sportive, litiges et contentieux qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Poitiers Asac (2) pour en donner le gain à l'équipe de Naintré (1) avec 3 buts à 0.

Dossier en attente de la décision de la commission de discipline.

**U15****Forfait****Match n°25559694 : Montmorillon (2) – St Benoit (2) en Départemental 2 poule A du 25/02/23**

1^{er} forfait de l'équipe de St Benoit (2) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de St Benoit

Dossier classé

Match n°25559799 : Naintré (2) – GJ Dissay Beaumont (3) en Départemental 2 poule B du 25/02/23

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Dissay Beaumont (3) (sans déplacement)

Amende de 11€ au GJ Dissay Beaumont

Dossier classé

U15 à 8**Forfait****Match n°25669806 : GJ Espoir Sud Poitiers (3) – Jaunay Marigny (2) du 25/02/23**

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Espoir Sud Poitiers (3) (sans déplacement de Jaunay Marigny (2))

Amende de 11€ au GJ Espoir Sud Poitiers

Dossier classé

U13**Forfait****Match n°25560456 : Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne (1) – GJ Antoigné Ingrandes (2) en Départemental 3 poule B du 25/02/23**

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Antoigné Ingrandes (2) (sans déplacement)

Amende de 11€ au GJ Antoigné Ingrandes

Dossier classé

Match n°25560636 : St Maurice Gençay/Brion/Champagné/Sommières (1) – Saulgé (1) en Départemental 3 poule G du 25/02/23

1^{er} forfait de l'équipe de Saulgé (1) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de Saulgé

Dossier classé

U11**Forfait****Rencontre du 25/02/23 :****Poule F Plateau 1 :**

1^{er} forfait d'Availles en Châtellerault (2). Amende de 11€ au club d'Availles en Châtellerault

Poule I Plateau 1 :

1^{er} forfait de Nieuil l'Espoir (2). Amende de 11€ au club de Nieuil l'Espoir.

Poule K Plateau 2 :

1^{er} forfait de Vouillé/Vendelogne/Quinçay (3). Amende de 11€ au club de Vouillé.

**TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES****Amende de 13€**

Match n° 25562333 : Gj Foot Sud 86 (1) – Chasseneuil St Georges (1) en U17/U18 Départemental 1 du 25/02/23

Match n° 25560533 : Gj Espoir Sud Poitiers (5) – Vouneuil Béruges (1) en U13 Départemental 3 poule D du 25/02/23

Rencontres du 25/02/23 :

U11 poule C – Plateau 2 : Poitiers 3 Cités

LICENCES MANQUANTES**Rencontres du 25/02/23 :**

U11 Poule D plateau 2 : Toutes les licences manquantes. Amende forfaitaire de 18€ au Gj Avenir 86

U11 Poule F plateau 2 : Toutes les licences manquantes. Amende forfaitaire de 18€ au Gj Avenir 86

U11 Poule H plateau 2 : une licence manquante. Amende de 7€ au club de Smarves Iteuil

U11 Poule J plateau 2 : Toutes les licences manquantes. Amende forfaitaire de 18€ au club de Vivonne

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU**



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2022/2023

Stage Détection U13 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, et suite aux rassemblements organisés en Février et Mars derniers, les Responsables des Pôles Espoirs de Talence et de Châteauroux, les Conseillers Techniques PPF 86 et 79 organisent un rassemblement réservé à des jeunes joueurs nés en 2010.

Ce rassemblement est organisé avec un double objectif :

- **Détecter des profils de joueurs pour une éventuelle entrée en structure Fédérale « Pôle Espoirs » dès la rentrée scolaire prochaine 2023/2024.**
- **Permettre d'avoir une lisibilité plus accrue de cette génération 2010 pour les futures détections la saison prochaine.**

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- **de son équipement complet de footballeur (terrain synthétique)**
- **d'une gourde**

L'encadrement du rassemblement sera assuré par :

- Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF-Formation – LFNA/District 86
- Christophe GRIMPRET, Conseiller Technique PPF-Formation – LFNA/District 79
- Benoît MICHELENA, Responsable du Pôle Espoir Fédéral de Talence/LFNA
- Gérard ROLAND, Adjoint du Pôle Espoir Fédéral de Talence/LFNA
- Jean-Philippe FRANCOIS, Référent Préparateur Athlétique LFNA
- Mickaël NICOLO, Responsable Gardien de But du Pôle Espoir Fédéral de Talence/LFNA
- Laurent CADU, Responsable du Pôle Espoir Fédéral de Châteauroux/L. Centre Val de Loire

MERCREDI 15 MARS 2023
de 13h45 à 16h15 à BUXEROLLES
Complexe sportif André Messy
(terrain synthétique - Allée Eric Tabarly - 86180 Buxerolles)

Liste des 17 joueurs (3 clubs) convoqués pour ce stage :

- **CHÂTELLERAULT S.O.C** : FOYOH Ahmed, GUENAND Soan, DA SILVA Pablo, REDOUIN Yaël, CHAIBI Ahmed Yassine, PREVOST Noa
- **MIGNE-AUXANCES** : **BEZAGUET Roman**
- **POITIERS F.C** : **VERNET Léo**, POEY Jean, SELEMANI Mohan, BIARD Emilio, PACREAU Louka, DONAT Sacha, GENDRE Romain, IMBERT BAUER Leysson, BATRUTDINOV Nabi, EL BRAHMI Bilal

En gras et italique, les Gardiens de But



Stage DETECTION U14 FILLES



CONVOCATION OFFICIELLE

MERCREDI 8 MARS 2023
de 14h30 à 17h15
à AVANTON (stade Le Clos de Beaumont – 86170)

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent un rassemblement à destination de l'ensemble des jeunes joueuses nées en 2009.

Programme de détection :

- Mercredi 16/11 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2009)
- Mercredi 25/01 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2009)
- Mercredi 08/03 : stage (avec 31 joueuses convoquées)
- Mercredi 05/04 : match amical contre Sélection Deux-Sèvres U14F (avec 16 joueuses convoquées)
- Vendredi 21/04 : tournoi Interdistricts (Sélection commune Vienne/Deux-Sèvres)
- Samedi 17 et Dimanche 18/06 : stage Régional LFNA à Puymoyen

Pour ce rassemblement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeuse
- d'un ballon (taille 5) bien gonflé
- de l'autorisation parentale ci-jointe
- d'une gourde



En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique 86)



Liste des 31 joueuses convoquées

	NOM	Prénom	CLUB
1	AYOUBA	AICHA	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
2	BESSON	ZELIA	U.S. MIGNE AUXANCES
3	BIBARD	LEONIE	US JAUNAY MARIGNY
4	BOUGHANMI	INES	U.S. MIGNE AUXANCES
5	BRANGER	ZELIE	A.S.AM. DES COURONNERIES POITIERS
6	BRISSONNET	LYSE	U.ET.S. MONTMORILLON
7	CHARTRIN	ZELIE	U.ET.S. MONTMORILLON
8	CORNOU CHAUVET	YUNA	STADE POITEVIN F. C.
9	DANIAUD	INES	US JAUNAY MARIGNY
10	DELOUTRE	CAMILLE	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
11	DIEUMEGARD	VALENTINE	U.S. MIGNE AUXANCES
12	DRAME	N'NENE	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
13	DUTEIL	HORTENSE	VALENCE EN POITOU O. C.
14	GANDIER	LEANE	F.C. LOUDUN
15	GATINEAU	LEONIE	ENTE. S. LAVOUX LINIERS
16	GIRAUD	LEONIE	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
17	KANI	MORILAND	STADE POITEVIN F. C.
18	KITOYI AMAH	CASSY	STADE POITEVIN F. C.
19	LABILLE	SHANNA	STADE POITEVIN F. C.
20	LEMAITRE	JADE	C.S. DISSAY
21	MANSON	LYLOU	US JAUNAY MARIGNY
22	MEURIN	ZOE	A.S. SAVIGNY L'EVESCAULT
23	NOVAK	MILA	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
24	PEREIRA GOMES	MARINA	E.S. BUXEROLLES
25	PERRIN	MAILOU	U.ET.S. MONTMORILLON
26	PETIT	ROMANE	F.C. LOUDUN
27	PICARD	OCEANE	STADE POITEVIN F. C.
28	POUPIN	EMMA	C.S. DISSAY
29	QUARESMA	CLEOPHEE	F.C. LOUDUN
30	ROUZIQ	RACHEL	U.S. MIGNE AUXANCES
31	SEME	NORA	C.S. NAINTRE



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom de la joueuse) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2022-2023 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>